

Secrétariat communal  
Votre correspondant : JLM  
Réf. : QE 27.03.24 - De Block - Coûts indirects factures scolaires  
T. 02/600.49.62  
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be  
www.molenbeek.be

Monsieur Dirk De Block  
Conseiller communal  
Houzeau de Lehaiestraat, 20/A000  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 05/08/2024

**Objet : votre question écrite du 27/03/2024 relative aux coûts indirects des factures scolaires.**

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse à votre question écrite du 27/03/2024.

**La question sur laquelle je voudrais une réponse (même approximative): est-ce que le coût en heures du personnel scolaire, de l'administration, en rappels, en huissiers, est plus grand ou plus petit (ou égal - approximativement) de ce que la commune récupère en total?**

Pour le cellule financière de l'IP, 2 personnes ETP (2 fois 38h/semaine) sont chargés de s'occuper de la facturation jusqu'à la procédure de recouvrement par mise en demeure en passant par les rappels. Montant impayés 2023 au 1er juillet 2024 : 60.617 € contre 494.287,13 € facturés, soit 12% d'impayés. La cellule Finance et la Recette communale travaillent interviennent également dans la procédure.

**Combien de personnes sont occupées pour l'enregistrement des présences aux garderies scolaires dans les écoles? Combien de temps cela représente? (par semaine par école, ou sinon en ETP)**

C'est l'ensemble du personnel de l'accueil extrascolaire (animateurs et coordinateurs de l'AES) qui se chargent de cela, au moment même des garderies (listing). Cela ne représente qu'une infime partie de leur travail et de leurs missions.

**Combien de personnes sont occupées pour traiter ces données (à l'instruction publique, à l'école), et les transformer en facture? Combien d'ETP?**

2 personnes ETP de la cellule financière de l'IP sont chargées de s'occuper de toute la procédure de facturation (de l'encodage des listes pour les factures, à la liste pour les contraintes à huissier).

**Combien de personnes sont occupées à passer ces factures aux parents? Et leur rappels?**

Ce sont les écoles qui, par le biais des enseignants, transmettent la facture et/ou le rappel via le cartable de l'enfant aux parents.

Les mises en demeure sont envoyées par courrier recommandé aux parents par la cellule Finance de l'Instruction publique.

Les contraintes à huissier sont gérées par le service de la Recette communale.

### Combien de personnes sont occupées avec l'enquête sociale? Combien d'ETP?

Elles sont réalisées par les assistantes sociales des écoles (il y en a une par école ou par site d'écoles, 13 assistantes sociales).

### Combien de personnes sont occupées pour enregistrer les paiements?

1 agent de la cellule Finance encode quotidiennement les paiements et prépare les remboursements éventuels. Cela fait partie de son temps plein.

### Combien d'ETP? Combien de personnes sont occupées pour le traitement des non-payés (receveuse, envois, rappels,..)

La Cellule financière de l'IP et le service de la Recette communale se chargent d'assurer le traitement des impayés.

La Recette communale, intervient après la mise en demeure requise par l'article 137bis de la Nouvelle Loi Communale, pour l'initiation et le suivi de la procédure de recouvrement par voie de contrainte auprès de l'Huissier de Justice.

Les tâches qui incombent à la Recette communale dans ce cadre sont reprises et ventilées dans le tableau ci-dessous. En fonction de la nature et des besoins, elles sont exécutées par deux gestionnaires de dossiers ainsi que le chef de service et le Receveur communal.

Une évaluation « approximative » du volume horaire annuel est reprise en vis-à-vis de chaque rubrique et convertie en ETP. Celle-ci se base sur le traitement des deux derniers lots transmis à l'Huissier de Justice, soit un volume de 186 dossiers.

Nature de la tâche	Volume horaire annuel	Equivalent ETP
Collationnement tableau IP	20	0,065
Préparation délibérations Collège	1	
Rédaction contraintes	30	
Envoi des dossiers Huissier	1	
Gestion des contestations débiteurs Huissier	10	
Suivi des paiements Huissier	56	
Préparation délibérations Conseil	1	
Non-valeurs / Remises de dettes	5	
Relations Huissiers de Justice	5	
<b>Total :</b>	<b>129</b>	
1 ETP = 38 heures x 52 semaines		

On peut donc conclure que les tâches qui incombent à la Recette communale représentent plus ou moins 3,5 semaines de travail réparties sur une année pour le suivi d'un portefeuille de 186 dossiers.

### Combien coûtent les huissiers ?

Avant la transmission du dossier à l'Huissier de Justice, l'invitation à payer, le rappel et la mise en demeure (art. 137bis de la Nouvelle Loi Communale) sont adressés au débiteur sans frais supplémentaires, ce qui lui laisse au moins 3 opportunités et le temps amplement nécessaire pour s'acquitter de sa dette, ou solliciter un plan d'apurement sans majoration.

Afin de ne pas multiplier les frais d'exploits d'Huissier de Justice, il lui est demandé de procéder à la signification et au commandement de payer dans un seul et même acte, alors qu'il pourrait légalement le faire en deux actes séparés.

Le coût des exploits d'Huissier de Justice est intégralement et légalement mis à la charge des débiteurs. La commune ne supporte les honoraires de l'Huissier que dans les dossiers insolubles ou irrécouvrables.

L'évaluation du coût de l'Huissier de Justice est basée sur un portefeuille de 5 lots qui lui ont été adressés aux dates suivantes :

- Lot 1 - 15-01-2022
- Lot 2 - 10-10-2022
- Lot 3 - 14-04-2023
- Lot 4 - 27-09-2023
- Lot 5 - 08-03-2024

Les tableaux repris ci-dessous sont tirés de la statistique fournie par l'étude d'Huissiers de Justice Forsetilex.

Ce tableau reprend le nombre de dossiers pour les 5 lots confiés ainsi que leur statut actuel :

Nombre de dossiers	Lot 1	lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lots 1-5
Réglés	21	11	12	6	12	62
Insolubles/Irrécouvrables	5	0	8	0	8	21
En cours	11	3	44	29	131	218
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>14</b>	<b>64</b>	<b>35</b>	<b>151</b>	<b>301</b>

Ce tableau reprend le volume de dettes à recouvrer pour les 5 lots confiés ainsi que leur statut actuel :

Montant des dettes	Lot 1	lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lots 1-5
Réglés	4.727,43	2.211,90	6.321,03	992,32	2.901,45	17.154,13
Insolubles/Irrécouvrables	382,50	0,00	564,65	0,00	105,50	1.052,65
En cours	2.556,36	362,00	7.225,80	3.785,91	23.978,48	37.908,55
<b>Total</b>	<b>7.666,29</b>	<b>2.573,90</b>	<b>14.111,48</b>	<b>4.778,23</b>	<b>26.985,43</b>	<b>56.115,33</b>

A ce jour, nous avons donc un encaissement net de 17.154,13 €, des non-valeurs pour 1.052,65 € et une dette ouverte de 37.908,55 € dans les dossiers en cours pour lesquels, en raison de plans d'apurement, des encaissements peuvent déjà avoir eu lieu chez l'Huissier de Justice.

Ce tableau reprend le montant des frais (honoraires) d'Huissier ouverts à ce jour pour les 5 lots ainsi que leur statut actuel :

Frais d'Huissier ouverts	Lot 1	lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lots 1-5
Réglés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Insolubles/Irrécouvrables	10,24	0,00	1.821,73	0,00	160,40	1.992,37
En cours	1.864,60	811,58	15.950,90	6.858,64	27.241,17	52.726,89
<b>Total</b>	<b>1.874,84</b>	<b>811,58</b>	<b>17.772,63</b>	<b>6.858,64</b>	<b>27.401,57</b>	<b>54.719,26</b>

A ce jour, nous avons donc encaissé 17.154,23 € sans que l'administration ne supporte de frais d'Huissier sur ces sommes, nous avons une facturation certaine de 1.992,37 € d'honoraires pour les frais exposés dans des dossiers irrécouvrables.

Le volume d'honoraires ouverts de 52.726,89 € en cours est très important notamment en raison des dossiers pour lesquels l'Huissier gère des plans d'apurement et du fait que le lot 5 est très récent (envoyé le 08-03-24) et le plus volumineux (151 dossiers).

Ces montants sont déjà partiellement apurés par les paiements des débiteurs et pourront encore être récupérés auprès de ces redevables.

Pour évaluer le coût final facturable des frais d'Huissier par rapport à l'encaissement, on ne peut que travailler sur des lots complètement clôturés, or il n'y en a pas encore.

On peut toutefois déjà tirer les conclusions provisoires suivantes :

- Le taux de recouvrement global sur les 3 lots les plus avancés et par conséquent les plus représentatifs est de 54,45 %.

Taux de recouvrement %	Lot 1	lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lots 1-5
Situation avril 2024	61,67	85,94	44,79	20,77	10,75	30,57
Lots 1-3	54,45					

- Sur les lots les plus anciens (1 et 2) les montants recouverts sont supérieurs aux montants facturables.
- Partant d'une extrapolation théorique, si les frais exposés par l'Huissier de Justice sont maîtrisés et contrôlés et que le taux de recouvrement dépasse les 60 %, ce qui est le cas pour les lots les plus anciens qui sont donc travaillés depuis plus longtemps, on pourrait arriver, à la clôture définitive d'un lot, à ce que le contentieux ne coûte pas plus cher en frais d'Huissier que ce qu'il n'aura rapporté en encaissement (recouvrement) pour ce même lot.

Encaissement	Taux de recouvrement %	Extrapolation Frais d'Huissier
17.154,13	30,57	54.719,26
22.446,13	40,00	47.287,20
28.057,67	50,00	39.406,00
33.669,20	60,00	31.524,80
39.280,73	70,00	23.643,60
44.892,26	80,00	15.762,40
50.503,80	90,00	7.881,20
56.115,33	100,00	0,00

Il est également important de considérer que le fait de confier le recouvrement à un Huissier de Justice pour certains dossiers engendre un effet collatéral non mesurable sur l'encaissement en amont au stade de l'invitation à payer, du rappel et de la mise en demeure qui risque de s'effriter si les débiteurs viennent à se rendre compte que les dossiers ne sont plus poursuivis au-delà de la phase amiable.

---

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
La Secrétaire f.f.,



Marijke AELBRECHT.

La Bourgmestre f.f.,



Houria OUBERRI.



De : Dirk De Block Conseiller <[dirkdeblock.conseiller@ptb.be](mailto:dirkdeblock.conseiller@ptb.be)>

Envoyé : mercredi 27 mars 2024 18:29

Objet : Question écrite concernant les coûts indirects des factures scolaires

Bonjour,

J'essaie d'estimer le coût total, indirect pour récupérer le paiement pour les garderies scolaires. Ci-bas, je pose quelques questions pour aider à estimer ce coût. Mais je ne veux vraiment pas vous causer tout le boulot d'être précis.

**La question sur laquelle je voudrais une réponse (même approximative):** est-ce que le coût en heures du personnel scolaire, de l'administration, en rappels, en huissiers, est plus grand ou plus petit (ou égal - approximativement) de ce que la commune récupère en total?

- combien de personnes sont occupées pour l'enregistrement des présences aux garderies scolaires dans les écoles? Combien de temps cela représente? (par semaine par école, ou sinon en ETP)
- combien de personnes sont occupées pour traiter ces données (à l'instruction publique, à l'école), et les transformer en facture? Combien d'ETP?
- combien de personnes sont occupées à passer ces factures aux parents? Et leur rappels?
- combien de personnes sont occupées avec l'enquête sociale? Combien d'ETP?
- combien de personnes sont occupées pour enregistrer les paiements? Combien d'ETP?
- combien de personnes sont occupées pour le traitement des non-payées (receveuse, envois, rappels,..)
- Combien coûtent les huissiers?

